

Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 16 avril 2026

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Préf date	Vote effectif	Vote réel	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	Vote
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-01	16 avril 2026	Nomination d'un secrétaire de séance	20 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-02	16 avril 2026	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026	20 avril 2026	15	15	12	3	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-03	16 avril 2026	Désignation des membres de la commission Contrôle listes électorales	20 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-04	16 avril 2026	Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)	20 avril 2026	15	15	12	3	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-05	16 avril 2026	Création de la commission communale des impôts directs (CCID)	20 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-06	16 avril 2026	Election Délégué correspondant défense	20 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-07	16 avril 2026	Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal de Montmartin Sur Mer	20 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-08	16 avril 2026	Election Référent Personnes âgées et/ou en situation de handicap	20 avril 2026	15	15	12	3	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-09	16 avril 2026	Election des représentants au sein de la CLECT	20 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-10	16 avril 2026	Le droit à la formation des élus	20 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-LDD160426-DE

Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-11	16 avril 2026	Vote du Plan de formation 2026	20 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2026/16/04-12	16 avril 2026	Taux de promotion pour les avancements de grade	20 avril 2026	15	15	15	0	0	Approuvée

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026
Par dématérialisation le 21/04/2026
Et publication sur le site internet le 21/04/2026

Pour copie conforme
Le Maire,
Monsieur LATOURNERIE Xavier



[Handwritten signature of Monsieur LATOURNERIE Xavier]

La secrétaire de séance,
Madame DESLANDES Marie-Noëlle

[Handwritten signature of Madame DESLANDES Marie-Noëlle]

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-LDD160426-DE

12026/16/04-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Nomination d'un secrétaire de séance

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maitena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée s'est réunie sur convocation du lundi 17 novembre 2025, transmis dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, les documents concernant les points de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivité territoriales, le conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum est atteint en début de séance : La séance est ouverte avec 12 présents et 1 procuration

Madame LECACHEUX Micheline est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de Madame DESLANDES Marie-Noëlle en tant que secrétaire de séance.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

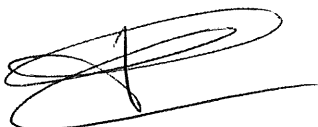
Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-160402-DE

2026/16/04-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 15

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 3

Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 26 mars 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Stéphane BRANDY, conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2026.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

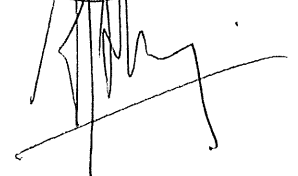
Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/16/04-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 15

Votes POUR : 15

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Désignation des membres de la commission Contrôle listes électorales

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux des 15 et 22 mars 2026, il nous appartient de mettre en place les commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales (articles L.19 et R.7 du code électoral).

La réforme de la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales uniformise les compositions des commissions de contrôle pour l'ensemble des communes. Un seul critère est à prendre en compte, le nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

Conformément à l'article R.7 du code électoral, les membres des commissions de contrôle des listes électorales sont désignés par arrêté préfectoral pour une durée de six ans.

Monsieur le Maire rappelle que la commission de contrôle des listes électorales a été introduite par la réforme du Code électoral. La commission de contrôle a pour rôle de contrôler à posteriori la régularité des inscriptions et radiations intervenues sur la liste électorale et statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation. Les membres de la commission de contrôle des listes électorales doivent être désignés.

La commission est composée de 5 conseillers municipaux titulaires (3 du groupe majoritaire, 2 de l'autre groupe). Il est fortement recommandé de désigner un suppléant pour chaque groupe.

- 3 Conseillers municipaux titulaires, issus de la 1ère liste des candidats et 1 conseiller municipal suppléant ;
- 2 Conseillers municipaux titulaires, issus de la 2ème liste et 1 conseiller municipal suppléant.

Important : Ne peuvent siéger au sein de la commission :

- Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-160403-DE

- Les adjoints titulaires d'une délégation ;
- Les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Les conseillers municipaux sont proposés dans l'ordre du tableau :

- 3 Conseillers municipaux titulaires, issus de la 1ère liste des candidats et 1 conseiller municipal suppléant ;

Titulaire 1 : Madame LECACHEUX Micheline ;

Titulaire 2 : Madame GRANGE Maïtena ;

Titulaire 3 : Monsieur BOURGUET Patrice ;

Suppléant : Monsieur POFFA Pierre.

- 2 Conseillers municipaux titulaires, issus de la 2ème liste et 1 conseiller municipal suppléant.

Titulaire 1 : Monsieur PAPIN Michel ;

Titulaire 2 : Madame FAUTRAT Aurélie ;

Suppléant : Monsieur DESBLEUMORTIERS Patrice.

Ont accepté d'être membres de la commission de contrôle, il n'y a pas lieu, par conséquent, de demander aux élus suivants. La commission de contrôle est convoquée par le premier des trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau : Madame LECACHEUX Micheline

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ **CONFIRME** les nominations de Madame LECACHEUX Micheline (titulaire) ; Madame GRANGE Maïtena (titulaire) ; Monsieur BOURGUET Patrice (titulaire) ; Monsieur POFFA Pierre (suppléant) ; Monsieur PAPIN Michel (titulaire) ; Madame FAUTRAT Aurélie (titulaire) ; Monsieur DESBLEUMORTIERS Patrice (suppléant) en qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

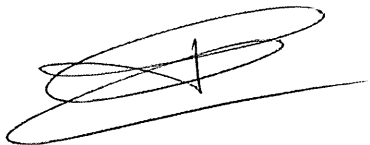
Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

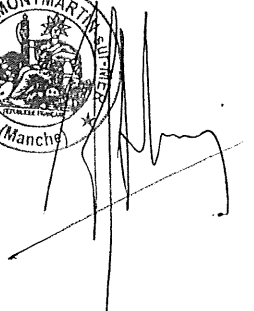
Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/16/04-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 3
Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément au code de la commande publique, la commission d'appel d'offres (CAO) intervient de manière obligatoire dans toutes les procédures formalisées, et de manière facultative, à l'initiative de son président, dans les procédures autres que formalisées telles que les marchés à procédure adaptée.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée de la manière suivante :

- le maire ou son représentant, président de droit ;
- **3 membres titulaires**, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **3 membres suppléants**, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la **même liste, sans panachage**, ni vote préférentiel.

Il est proposé la liste de candidats ci-après :

- ✓ Membres titulaires :
 - M. Pierre POFFA
 - M. Daniel POISSON
 - M. Patrice BOURGUET

- ✓ Membres suppléants :
 - Mme Marie-Noëlle DESLANDES
 - M. Bruno LAINE
 - Mme Aurélie FAUTRAT

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-160404-DE

✓ Représentant du Président :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-5 ;

Vu la lecture du courrier de Madame FAUTRAT annexé à la présente délibération ;

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

▪ **Procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres comme suit :**

✓ Membres titulaires :

- M. Pierre POFFA
- M. Daniel POISSON
- M. Patrice BOURGUET

✓ Membres suppléants :

- Mme Marie-Noelle DESLANDES
- M. Bruno LAINE
- Mme Sophie PAYSANT

✓ Représentant du Président :

Votants	:	15
Votes contres	:	3
Majorité absolue	:	8

Résultat du scrutin : la liste candidate a obtenu 12 voix.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

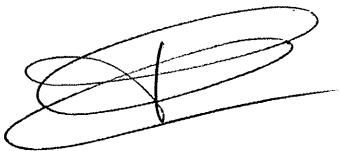
Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

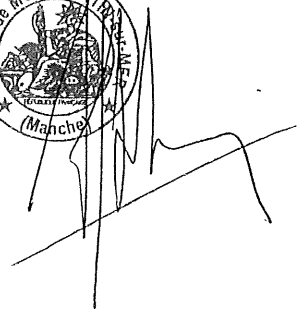
Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

**Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle**



**Le Maire,
LATOURNERIE Xavier**



Mont

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-160404-DE

Aurélié FAUTRAT

Conseillère municipale

à

Monsieur Latournerie

Maire.

Et l'ensemble du conseil
municipal.

Monsieur le Maire,

Suite à votre mail du 13 avril dernier, je vous sollicite pour reconsidérer votre proposition pour la composition de la commission Appel d'offres. En effet, vous me demandez d'occuper la place de 3^e suppléant.

Dans un souci d'équité et afin de pouvoir suivre les évolutions des investissements, je sollicite de votre bienveillance l'obtention d'un siège de titulaire.

Sachant que vous prendrez ma demande en considération au vu des résultats des élections municipales, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Fautrat

2026/16/04-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Création de la commission communale des impôts directs (CCID)

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les commissaires doivent réunir un certain nombre de critères pour être désignés :

- être de nationalité française ;
- être âgés de 18 ans révolus ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;

- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les 12 commissaires titulaires et les 12 commissaires suppléants :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Mme FAUTRAT née LEROUX Aurélie	M POISSON Daniel
Mme LAMORLETTE Hélène	Mme POUILLAIN née GOUESLARD Nicole
M PORQUET Cyril	Mme DESLANDES née ROUXEL Marie-Noëlle
M BRIAND Victor	M MARIE-LECONTE Jean
M LECOMTE René	M DESBLEUMORTIERS Patrice
M POFFA Pierre	Mme LEVILLY née BLAIZOT Claire
Mme GRANGÉ Maïtena	M TURGIS Sébastien
Mme LE BRUN née LECACHEUX Micheline	M LE CALVEZ Germain
M BRANDY Stéphane	Mme LAURENCE Née SERET Clarisse
Mme LETELLIER née DAVID Véronique	M MAHÉ Florent
M BOURGUET Patrice	M MORIN Jean-Marie
Mme PAYSANT née NÉE Sophie	M PONTIS Yvon

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Manche.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-160406-DE

2026/16/04-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Election Délégué correspondant défense

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POULLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de proposer à la « Délégation Militaire Départementale (50) » la désignation d'un délégué de la commune. Monsieur le Maire explique que compte tenu de son passé militaire soit désigné à ce poste : Monsieur Bruno LAINE.

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de proposer un délégué au Délégation Militaire Départementale (50) à main levée,

- **Monsieur Bruno LAINE**

PRECISE qu'un arrêté du maire sera réalisé, conformément à la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/16/04-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal de Montmartin Sur Mer

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maitena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le règlement intérieur permet à l'assemblée de fixer librement ses règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur avec cependant l'obligation de fixer :

- Les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés (article L.2121-12), comme le délai de dépôt des demandes ;
- Les règles de présentation, d'examen et de fréquence des questions orales (article L.2121-19), comme leurs délais de réponse ou de dépôt par les conseillers ...

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur joint en annexe.

Il précise que l'article 25 relatif au bulletin d'information a été ajusté :

- L'espace d'expression réservé à l'opposition est fixé à un vingtième (1/20^e) de l'espace total de la publication ;
- Les exemples de répartition, notamment en cas de pluralité de listes, ont été supprimés car non adaptés à la configuration actuelle du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur joint en annexe

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-160408-DE

2026/16/04-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 15

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 3

Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Election Référent Personnes âgées et/ou en situation de handicap

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POULLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de proposer au CLIC du Coutançais la désignation d'un référent de la commune. Monsieur le Maire propose Madame POULLAIN Nicole à ce poste

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de proposer un référent au CLIC du Coutançais à main levée,

Madame Nicolle POULAIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

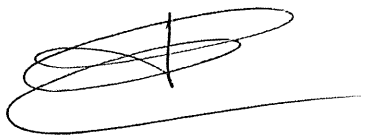
Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/16/04-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Election des représentants au sein de la CLECT

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a pour mission, dans le cadre des transferts de compétences entre la Communauté de Communes et les communes membres, d'estimer les transferts de charges et de calculer les nouvelles attributions de compensation.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune à la CLECT.

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant au CLECT à main levée,
Monsieur Xavier LATOURNERIE (délégué titulaire)
Mme Marie-Noelle DESLANDES (délégué suppléant)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

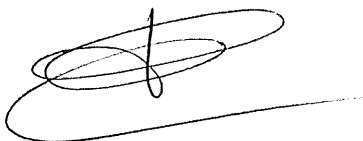
Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/16/04-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Le droit à la formation des élus

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POULLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres, Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, la formation des membres du conseil municipal est validée sur les orientations suivantes :

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** (Au choix)
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits),
- Les formations en lien avec les compétences de la collectivité,
- Les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.).
- **PRECISE** que la/les dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

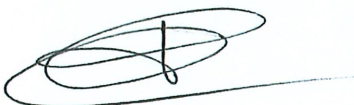
Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle



Le Maire,
LATOURNERIE Xavier



2026/16/04-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 15

Votes POUR : 15

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Vote du Plan de formation 2026

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maitena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Lors de sa séance du comité social territorial (cst) du jeudi 5 mars 2026, le centre de gestion de la Manche a émis un avis favorable à la mise en place du plan de formation 2026 pour la commune. Depuis la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, il est nécessaire de présenter ce plan de formation aux membres du conseil municipal.

Monsieur le maire demande au conseil de valider ce plan de formation qui comprend notamment :

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-160411-DE

Domaine du stage	Objectifs poursuivis	Intitulé du stage, sa durée, et l'organisme	Bénéficiaires (nombre et service)	Priorité	Cout Organisme	Date Périodicité
Citoyenneté et population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplacement ➤ Augmenter le professionnalisme 	➤ Les fondamentaux de l'état civil : la mise en pratique	3 (Administratif) Océane et Alice et Muriel	1/3	UNION	Date à venir
		➤ L'archivage	2 (Administratif) Laurence et Clarisse	1/3	CNFPT	Date à venir
		➤ L'actualité juridique de l'état civil	2 (Administratif) Océane et Alice	1/3	UNION	Date à venir
		➤ ERP	2 (Administratif) Océane et Alice	1/3	CNFPT	
		➤ L'accueil en urbanisme : conseils et complétude des dossiers	2 (Administratif) Océane et Alice	1/3	CNFPT	
Citoyenneté et population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser le potentiel humain ➤ Améliorer les conditions de travail ➤ Augmenter le professionnalisme face aux évolutions techniques 	➤ La législation funéraire	2 (Administratif) Laurence et alice	1/3	CNFPT	
		➤ La gestion des cimetières	2 (Administratif) Laurence et alice	1/3	UNION	Date à venir
Gestion des finances	➤ Augmenter le professionnalisme	➤ l'ia utilisation de l'intelligence artificielle au service des écrits professionnelle	1 (Administratif)	1/3	UNION	Date à venir
Gestion des Ressources Humaines	➤ Augmenter le professionnalisme	➤ Le rôle du secrétaire général	1 (Administratif)	3/3	UNION	Date à venir
		➤ Le fonctionnement et le suivi du conseil municipal	1 (Administratif)	1/3	UNION	Date à venir
		➤ Les rdv de l'actualité juridique	2 (Administratif)	1/3	UNION	Date à venir

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-160411-DE

Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser le potentiel humain ➤ Augmenter le professionnalisme 	➤ Entretien durable sans pesticides des terrains de sport	1 (Technique)	1/3	CNFPT	30/11/2026 ou 02/12/2026
		➤ Arbustes, plantation et entretien	2 (Technique)	1/3	CNFPT	25/11/2026 ou 27/11/2026
		➤ Réduction et valorisation des déchets verts	2 (Technique)	1/3	CNFPT	21/09/2026 ou 22/09/2026
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter le professionnalisme 	➤ Technique d'hygiène et de désinfection des locaux	1 (Technique)	1/3	CNFPT	20/05/2026
		➤ L'entretien du matériel pour espaces verts	1 (Technique)	1/3	CNFPT	25/01/2027 ou 27/11/2027
		➤ Le sauveteur secouriste du travail	1 (Technique)	1/3	CNFPT	21/05/2026 ou 22/05/2026
Technique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter le professionnalisme 	➤ Serrurerie	1 (Technique)	1/3	CNFPT	02/03/2026 ou 05/03/2026
		➤ L'initiation et les principes de base en soudage	1 (Technique)	1/3	CNFPT	02/11/2026 ou 04/11/2026
		➤ Carrelage, faïence	1 (Technique)	1/3	CNFPT	26/05/2026 ou 28/05/2026
		➤ Pose de revêtement de sols	1 (Technique)	1/3	CNFPT	22/09/2026 ou 23/09/2026
		➤ L'initiation à la maçonnerie	2 (Technique)	1/3	CNFPT	08/06/2026 ou 10/06/2026
		➤ Prévention des risques professionnels du jardinier	1 (Technique)	1/3	CNFPT	Date à venir
		➤ Habilitation électrique B0 B0 HOV	7 (Technique)	1/3	INTRA (incendis formation)	Date à venir
		➤ Initiation aux gestes et postures	7 (Technique)	1/3	INTRA (incendis formation)	Date à venir

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 050-215003492-20260416-160411-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter le plan de formation 2026 ;
- **D'INSTITUER** le plan de formation selon le dispositif en annexe ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1er janvier 2026.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

**Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle**



**Le Maire,
LATOURNERIE Xavier**



2026/16/04-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 avril 2026

Présents : 15
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 10 avril 2026

OBJET : Taux de promotion pour les avancements de grade

L'an deux mil -vingt-six et le 16 avril à 19 h 00,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT, M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT).

Madame DESLANDES Marie-Noëlle remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;
Vu l'avis de principe du comité social territorial en date du 16 février 2026 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de mars 2026, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	100 %

C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	100 %
B	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %
B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100 %
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Article 2 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 21/04/2026

Après envoi en sous-préfecture le 21/04/2026

Par dématérialisation le 21/04/2026

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 21/04/2026

Le Secrétaire de Séance,
DESLANDES Marie-Noëlle

Le Maire,
LATOURNERIE Xavier